



Education et Sport Canin St-Brissonnais

Terrain, rue les Martins 45500 St-Brissson sur Loire. Tél : 02 38 36 71 34
Affilié à la Société Canine Régionale du Centre. Section Sologne

Président

M. Frédéric AUBRY
La Lombarderie
45500 Saint-Martin sur Ocre
Tél : 02 38 36 73 64
Pot : 06 86 77 05 14
Email : fredmox.aubry@orange.fr

22^{ème} CHALLENGE DU BERGER FRANÇAIS ET DU BOUVIER DES FLANDRES . RING .

CLUB REPRESENTE : REGION :

Juge : M. Gilles DEPREZ HA : M. V. DUPUY et M. X. ATTRA



26 et 27 novembre 2011

Brevet : RI : RII : RIII

(Mettre une croix pour l'échelon correspondant)

Engagement : 15€

(Mettre l'ordre « ESC Saint-Brissson »)

CONDUCTEUR : (si adresse différente de la licence)

Prénom..... NOM.....

Adresse.....

Code Postal..... Ville..... E-mail :

PRESIDENT DU CLUB :

Prénom..... NOM.....

Adresse.....

Code Postal..... Ville..... E-mail :

IMPORTANT

SIGNATURE DU CONCURRENT
(OBLIGATOIRE)

SIGNATURE DU PRESIDENT
(OBLIGATOIRE)



- Tout concurrent est civilement responsable des accidents corporels et matériels qui pourraient être causés par son chien.
- Les engagements, pour être retenus, devront **obligatoirement être accompagnés de leur paiement, de la photocopie du certificat de vaccination antirabique, des 2 étiquettes et devront parvenir avant le 10 novembre 2011.**
- Le club se réserve le droit de limiter le nombre des engagements en fonction du règlement.
- Tous les concurrents devront se munir du carnet de vaccination de leur chien pour satisfaire au contrôle vétérinaire.
- Je certifie avoir pris connaissances des directives de la C.U.N. concernant la non-présentation d'un concurrent de mon club à votre concours, à savoir que le juge pourra le déclarer «forfait» sur son rapport et de ce fait, encourir aux sanctions prévues.
- D'autre part, je dégage le club organisateur de toutes responsabilités quant aux accidents corporels ou matériels qui pourraient être causés par nos membres.

Fait à..... Le

A retourner au Président M. Frédéric AUBRY